

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 102 (1976)
Heft: 19: SIA spécial, no 4, 1976: 57e Comptoir Suisse, Lausanne, 11-26
septembre 1976

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Secrétariat général de la SIA
Selnaustrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/361570

La politique des tarifs de la SIA

La récession et ses répercussions sur l'industrie de la construction n'ont pas manqué d'entraîner des divergences d'opinion quant à la politique des tarifs de la SIA. C'est pourquoi le Comité central a rappelé, à l'assemblée des délégués du 26 juin 1976, par la voix du président de la Commission centrale des règlements, M. U. Strasser, architecte, les principes de la politique des tarifs de l'Association.

Coopération et non pas affrontement

La SIA continue à pratiquer, dans son activité éditrice de normes, une politique de coopération et non d'affrontement; l'élaboration et l'adaptation des règlements et des normes s'effectuent au sein de Commissions de travail paritaires, leur adoption a lieu après discussions avec les principaux intéressés. Une difficulté réside dans le fait que tous les représentants délégués ne peuvent engager définitivement leur organisation ou leur administration, si bien que des décisions prises en commission peuvent être remises en question par la suite. Ce problème se pose surtout dans le cadre des administrations cantonales et communales. Nous devons en conséquence prendre la mesure de nos limites et nous faire à l'idée que l'élaboration, l'adaptation et l'imposition des normes demandent un énorme travail de détail et de patientes négociations.

Consensus et non pas dictature

L'objectif de la SIA étant d'élaborer des règlements sur des bases valables, faute de réussite du premier coup, la Société ne laisse pas de rechercher des solutions harmonieuses. La fuite dans les décisions unilatérales peut paraître à première vue la solution la plus rapide et la plus simple, mais elle ne serait pas compatible avec la politique de la Société et peu fructueuse à la longue. Des décisions unilatérales imposées par une association ne « passent » pas, à la longue, et ne seraient aucunement profitables au climat d'une entente. Seules les solutions trouvées en un effort de consensus général peuvent à la longue conduire à des solutions généralement acceptées.

Tarif A

D'après les dispositions des règlements d'honoraires, une adaptation des formes et des tableaux sur la base de la progression de l'indice depuis 1973 aurait été justifiée; on y a toutefois renoncé pour diverses raisons. A la suite de l'effondrement des prix, des différences sensibles se produisent toutefois lors de l'application du tarif A. La SIA a élaboré et examiné différentes propositions et l'on espère qu'il sera possible de trouver, au cours de l'automne, une solution qui permette de corriger, au moins partiellement, les pertes réelles encourues et qui se justifie au point de vue politique et psychologique.

Tarif B

L'adaptation du tarif B à la hausse des prix ne suit jamais qu'avec un an de retard parce qu'elle repose sur les résul-

tats de la statistique des salaires de l'OFIAMT de l'année précédente. La dernière révision a suscité des discussions avec les autorités et les partenaires parce que l'on posait des conditions qui n'étaient en partie pas prévues dans le Règlement des honoraires et ne correspondaient pas au caractère des honoraires à calculer d'après le temps investi. Le Comité central espère qu'au cours du second semestre de l'année, il sera possible de trouver une solution ralliant tous les suffrages et pouvant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1977.

Commission des tarifs

Pour l'adaptation du tarif B il existait un groupe de travail paritaire comprenant cinq représentants des autorités et cinq propriétaires de bureaux, sous la présidence d'un membre du Comité central, et compétent pour élaborer des bases de discussions en vue de décisions au niveau faitier. Son domaine d'activité a été redéfini. Lors d'un récent entretien avec les représentants des autorités, la SIA a exprimé le désir que la commission paritaire citée dans les règlements d'honoraires soit institutionnalisée en un organe permanent. Des considérations formelles et de principe font toutefois que tel ne peut être le cas actuellement. En conséquence, des négociations devront avoir lieu de cas en cas sur la base des travaux préparatoires de la Commission.

Honoraires pour les travaux multidisciplinaires

La Commission ad hoc a déposé son rapport devant le Comité central. A la suite des décisions de ce dernier, il a été convenu que la Commission continuera ses études selon le programme suivant:

- Dépôt, à fin 1976, d'une solution à court terme permettant de régler rapidement les cas concrets soumis à la SIA;
- Elaboration d'une solution à long terme dont la forme (nouveau règlement d'honoraires, éventuellement en complément au règlement existant) n'est pas encore déterminée.

Mandats concernant des avant-projets

Par principe, différentes études parallèles d'avant-projets pour un même objet devraient être rémunérées comme telles d'après les règlements. Dans la pratique, il n'en est toutefois pas toujours ainsi. La situation actuelle ne donne pas satisfaction. Le désir de trouver une solution est toutefois général, mais il ne s'agit pas seulement de fixer les bases des tarifs, encore faut-il préciser les droits et les devoirs des parties intéressées. Le Comité central a de ce fait décidé de faire élaborer, pour ce genre de mandat, un règlement spécial qui existe déjà à l'état de projet.

Il s'agit d'une solution intermédiaire entre celle concernant l'élaboration de projets selon tarif A et les concours; on continue d'ailleurs d'y encourager ceux-ci au maximum. Le projet de règlement sera soumis à la prochaine assemblée des délégués ou, au plus tard, à la suivante.

Comportement en temps difficiles

A fin mai 1975, le Comité central a adressé à tous les membres de la SIA une information concernant la situation économique et un appel pour qu'ils continuent à respecter, même en des temps difficiles comme c'est le cas actuellement, les règlements de la Société et les fondements éthiques de la profession. Rien n'a changé depuis lors et l'appel du Comité central garde toute sa validité.

Prix d'écologie Tyler

La Fondation Tyler, administrée par l'Université de Pepperdine, Malibu (Californie, Etats-Unis), décernera pour 1977 à une personnalité ou à un groupe de personnalités méritantes, pour leur souci d'améliorer l'écologie et les conditions de l'environnement, un prix doté de 150 000 dollars. Le Conseil de Fondation reçoit les suggestions pour examen. Si, au sein de la SIA, des propositions étaient formulées qui remplissent les difficiles conditions posées, la SIA serait prête à les faire suivre. Prière d'adresser les propositions dûment motivées au secrétariat général jusqu'à fin novembre 1976.

25 ans de FEANI

Luxembourg, 29 septembre - 2 octobre 1976

La Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs (FEANI) célèbre cet automne ses vingt-cinq ans d'existence.

Objectifs de la FEANI

L'idée de fonder une fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs surgit au congrès international d'ingénieurs qui eut lieu à Constance, en 1949. La fondation officielle eut lieu en 1951 par les soins des associations d'ingénieurs de sept pays — Autriche, Belgique, France, République fédérale allemande, Italie, Luxembourg, Suisse — représentant les intérêts de 175 000 membres individuels en chiffres ronds.

Les deux décennies suivantes virent s'affilier à la FEANI les associations nationales de onze autres pays — Grèce, Espagne, Portugal, Pays-Bas, Suède, Finlande, Danemark, Grande-Bretagne, Norvège, Irlande, Tchécoslovaquie — ce qui porta l'effectif des membres à 650 000 en chiffres ronds.

Les buts de la FEANI sont les suivants :

- promouvoir les liens culturels et les échanges d'information entre membres nationaux ;
- étudier en commun les problèmes de formation et de perfectionnement des ingénieurs, de protection et de reconnaissance des titres ;
- définition de la position, du rôle et de la responsabilité de l'ingénieur au sein de la société ;
- relations avec les organisations internationales en qualité de porte-parole des ingénieurs ;
- organisation de rencontres internationales et de consultations collégiales pour promouvoir les objectifs ci-dessus.

Programme du Jubilé

Pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la FEANI, un programme spécial a été élaboré dont nous ne donnons ici qu'un bref aperçu :

Mercredi 29 septembre

- Réunion du Bureau *.
- Réunion du Comité pour la formation des ingénieurs *.
- Conférence : « L'Europe face aux mutations industrielles du monde moderne. »
- Programme de dames : visite de la Ville de Luxembourg.
- Réception officielle à l'Hôtel de ville de Luxembourg.

Jeudi 30 septembre

- Réunion du Comité directeur *
- Programme de dames : excursion dans le Duché de Luxembourg.

Vendredi 1^{er} octobre

- Visite des installations de la Communauté européenne.
- Déjeuner offert par la Communauté européenne.
- Cérémonie officielle du 25^e anniversaire.
- Banquet officiel.

Samedi 2 octobre

- Réunion du Comité du Registre *.

Renseignements et formules d'inscription au secrétariat général de la SIA, Zurich

* Manifestations réservées aux seuls membres nationaux.

L'ingénieur civil face aux nouvelles normes SIA

C'est le thème des journées d'information SIA qui auront lieu, les 8 et 9 octobre prochains, dans les locaux de l'EPFZ, et qui ont déjà été présentées¹. La conférence finale « Natur, Mensch, Technik », sera prononcée par M. Walter Heitler, prof. honoraire de physique théorique à l'Université de Zurich, qui passe pour l'un des plus éminents penseurs et philosophes de langue allemande de notre temps. Les membres du groupe organisateur — celui des Ponts et charpentes (GPC) — et les ingénieurs civils et ruraux de la SIA ont reçu le programme personnellement. Les autres intéressés sont priés de demander le programme et la carte d'inscription au secrétariat général de la SIA. Le volume contenant les textes des exposés sera remis aux participants lors de la manifestation.

¹ Voir *BTSR* n° 14, du 8 juillet 1976.

L'architecte

Manuel à l'intention du maître de l'ouvrage

Le Groupe spécialisé SIA de l'architecture a édité, avec le concours de la FAS et de la FSAI, une brochure d'information présentant, sous une forme simple et aisée à comprendre, le rôle et la profession de l'architecte, ce que sont ses prestations, les honoraires et les différentes formes d'organisation du travail — dont certaines nouvelles — concernant l'établissement du projet et l'exécution de la construction, sans oublier les questions de risques, de responsabilité, de garantie et de qualité.

Cette brochure au format maniable peut être remise aux autorités et aux particuliers dès la première prise de contact. Elle fournit la base d'une bonne collaboration fondée sur la confiance.

Les membres SIA recevront la brochure en septembre. D'autres exemplaires peuvent être commandés au secrétariat général. Prix : Fr. 6.— l'exemplaire.

Nouvelles dispositions concernant l'apprentissage de dessinateur en construction métallique

Mise en consultation

L'OFIAMT a récemment ouvert une consultation sur les nouvelles dispositions régissant l'apprentissage des dessinateurs en construction métallique, sous forme d'un règlement d'apprentissage, d'un règlement pour les examens de fin d'apprentissage ainsi que d'un programme-cadre d'enseignement. Ces documents remplaceront dès janvier 1978 le règlement qui datait de 1964. Cette modi-

fiction s'imposait pour rester en harmonie avec les fondements juridiques, la loi sur la formation professionnelle, l'ordonnance du 30 mars 1965 la complétant et les amendements qui leur ont été apportés, ainsi que pour les réadapter aux exigences actuelles des milieux industriels. La modification principale est que la durée de l'apprentissage a été portée de 3½ à 4 ans.

Les membres de la SIA qui souhaiteraient se prononcer à ce sujet peuvent demander le projet de règlement au secrétariat général de la SIA et lui faire parvenir leurs propositions d'amendements et de compléments jusqu'à fin septembre 1976. La SIA fera suivre, le cas échéant, une prise de position globale à l'OFIAMT.

Production industrielle et maintenance des bases de vie

Documentation SIA sur les journées « Technique pour l'Homme » (II)

Les journées d'étude qui ont eu lieu sur ce thème les 9-10 avril derniers sous les auspices du Groupe spécialisé SIA du génie chimique et du Groupe spécialisé SIA des ingénieurs de l'industrie avaient pour but d'élucider les possibilités de mettre en échec les nuisances que la technicisation à outrance entraîne pour le milieu naturel et de les ramener à un niveau supportable. Il s'agissait en outre de déterminer les mesures permettant de sauvegarder les ressources naturelles et de matières premières.

Les onze rapports présentés par d'éminents hommes de science suisses et étrangers sont dès maintenant disponibles, groupés en un volume qui servira d'ouvrage de référence à tous ceux qui ont quelque responsabilité dans l'aménagement d'une technique qui ne nuise pas à l'environnement.

Des possibilités technologiques sont proposées et analysées en tenant compte des limites de charge pouvant être imposées à l'air, à l'eau et au sol. Dans le cadre d'une exploitation optimale des ressources de matières premières, on propose entre autres des procédés économisant l'énergie pour la production de l'aluminium et l'on souligne l'importance du charbon comme source de matière première la plus sûre à longue échéance pour l'industrie chimique. Les problèmes écologiques et économiques qui présentent l'utilisation et le recyclage des déchets fournissent un vaste champ de discussion. Les possibilités de recyclage des matières premières n'ont de sens que si cette opération ne coûte pas trop cher en immissions, émissions, consommation d'énergie, dégâts aux écosystèmes, risques écologiques, etc.

La technique peut faciliter à maints égards les activités de l'homme en vue de son entretien, mais il appartient aux techniciens et aux spécialistes de tous domaines d'assurer que les nuisances résultant de leur activité restent dans les limites du supportable. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre l'objectif global de ces journées.

La documentation SIA N° 15 est disponible au secrétariat général sous forme d'un volume de 220 pages A-4. Prix : Fr. 55.— (Fr. 35.— pour les membres SIA).

Directives pour la construction, l'exploitation et la surveillance d'installations de ventilation et climatisation dans les hôpitaux

Les installations de ventilation et de climatisation dans les établissements hospitaliers visent à maintenir une température et une hygrométrie constantes de l'air dans

le cadre de certaines limites, ainsi qu'un degré de pureté de l'air quant à la teneur en poussières, en microorganismes et en impuretés gazeuses. Il s'agit également d'assurer l'alimentation en air extérieur. Les installations techniques de ventilation et climatisation doivent être intégrées aux autres mesures d'hygiène hospitalière et nécessitent une surveillance très soignée. Une exploitation dirigée de manière rationnelle et incontrôlée peut en faire la source d'une dangereuse diffusion microbienne. Au lieu d'obtenir par ce moyen d'aération l'effet bactériostatique escompté, on court le risque de voir diffuser les germes infectieux dans l'ensemble de l'immeuble.

Pour assurer les exigences fondamentales techniques et hygiéniques des installations hospitalières, un groupe de travail composé de microbiologistes, d'hygiénistes, d'ingénieurs en climatisation et ventilation, a élaboré des Directives pour la construction, l'exploitation et la surveillance des installations de ventilation et de climatisation dans les établissements hospitaliers.

Ces directives ont été établies en prêtant une attention particulière au bien-fondé, à la réalisabilité technique et à l'économie des exécutions et contrôles recommandés. Elles se fondent sur les normes allemandes DIN 1946, feuille IV, sur la ventilation dans les établissements hospitaliers.

Outre les Recommandations concernant la conception technique des installations de ventilation, celles de protection contre le feu, la remise et l'entretien, l'exploitation, le nettoyage et les contrôles d'hygiène, cet ouvrage comprend un tableau des exigences spécifiques en matière de technique de ventilation en milieux hospitaliers, un glossaire de la terminologie technique de la ventilation et de la climatisation, des schémas de telles installations dans les salles d'opération et un plan d'entretien pour les installations de climatisation.

Les Directives sont publiées au nom de la Société suisse des ingénieurs en chauffage et en climatisation, de l'Association suisse des entreprises de chauffage et de ventilation, de la Société suisse pour la prévention de la contamination, de la SIA et de l'Institut suisse des hôpitaux, les deux derniers nommés en assurant l'édition.

Ces Directives, selon Bulletin n° 4 de l'Institut suisse des hôpitaux, sont disponibles en français, au prix de Fr. 14.— (Fr. 9.— pour les membres SIA et ceux qui sont inscrits au registre des bureaux d'études) au secrétariat général de la SIA, dès mi-septembre 1976.

Code pour la représentation graphique des plans d'urbanisme

Une publication de l'UIA

L'Union internationale des architectes vient de sortir de presse un Code pour la représentation graphique des plans d'urbanisme. Cette réalisation est due à l'initiative de M. Claude Wasserfallen, architecte SIA à Lausanne, membre de la section suisse de l'UIA, et fait suite à la décision correspondante prise par le groupe de l'Urbanisme au Congrès du Caire, en 1974. Ce code définit les symboles et signes qui, isolément ou en combinaison, permettent une foule de possibilités d'abréviations sur les plans d'urbanisme. Leurs formes — carrés, cercles, losanges, rectangles — s'inspirent des signes proposés par le Collège des architectes espagnols. Ils peuvent être combinés avec des compléments teintés ou graphiques enrichissant leur signification. Leur interprétation et leur application sont laissées à l'appréciation de chaque pays usager, selon les traditions régionales. Dans ce sens, ce code a plutôt une

valeur indicative que celle d'une norme. Il est disponible au secrétariat général de la SIA. Prix : Fr. 12.—.

« Intégration respective des services éducatifs et communautaires »

Athènes, 2-6 octobre 1976

C'est le thème du 3^e séminaire de l'UIA, groupe de travail « Espaces d'enseignement », qui sera organisé à Athènes au début d'octobre avec le concours de l'Unesco et sous les auspices de la « Chambre technique de Grèce ». Il complète les deux séminaires précédents sur « Le rôle social de l'école » (Vienne 1970) et « La flexibilité des espaces d'enseignement » (Berlin 1974).

Le thème choisi pour 1976 l'a été en admettant que l'éducation et la formation ne doivent plus être considérées séparément, mais en étroite corrélation avec la vie communautaire. Les services éducatifs ne devraient de ce fait plus être l'objet d'un isolement spirituel et architectonique des autres lieux de vie communautaire. De l'avis d'un éducateur éminent, l'organisation de la commune autour des lieux culturels et d'enseignement pourrait être à l'origine d'une heureuse vie communautaire. Cette solution permettrait également une utilisation plus rationnelle de l'espace, du sol, de l'administration et du corps enseignant. Des progrès ont déjà pu être enregistrés dans ce sens dans différentes parties du monde.

Ces considérations fondamentales sous-tendent les thèmes de discussion du séminaire d'octobre 1976. Vingt études de cas seront présentées et discutées, qui serviront à élucider les conditions et préalables d'une intégration réciproque des services éducatifs et communautaires, et comment se répartir les tâches.

Le programme détaillé et les formules d'inscription sont disponibles au secrétariat général de la SIA.

Le stage pratique de chantier des apprentis dessinateurs en bâtiment

Le modèle schaffhousois

Les bases juridiques et leur interprétation

Le « Règlement concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de la profession de dessinateur en bâtiment » du 13 janvier 1969 prévoit (art. 1.2 et 4.4) un stage pratique au chantier de six mois environ. L'article 4.4 stipule que ce stage consiste à « collaborer à la surveillance de chantier locale ». Le règlement ne donne toutefois aucune précision sur la manière d'effectuer le stage.

C'est à partir de ces indications que le groupe de travail A-2 du Groupe spécialisé SIA de l'architecture (GSA) a élaboré, avec le concours de la FAS, de la FSAI, de l'UTS, de la SSE et de l'Association des maîtres professionnels de la branche de la construction, une *Recommandation concernant le stage pratique des dessinateurs en bâtiment* (SIA n° 1071) qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1975.

La Recommandation 1071 va au-delà de la collaboration à la surveillance de chantier souhaitée par le législateur et recommande en outre les cours d'introduction aux stages sur le chantier ainsi qu'une activité pratique sur chantier, en ateliers pratiques, des cours de pratique ou des visites systématiques. — Cette dernière formulation, qui laisse le loisir d'organiser les stages selon de nombreuses variantes, est un compromis répondant à

la question de savoir si l'apprenti dessinateur doit se contenter d'être un spectateur ou s'il doit mettre la main à la pâte. — Il est vrai qu'une partie des maîtres d'apprentissage se représentent les stagiaires au chantier comme des auxiliaires du chef de chantier mais en spectateurs, tandis que d'autres tiennent à ce qu'ils accomplissent certains travaux manuels pour mieux comprendre les moyens techniques mis en œuvre.

L'expérience a montré, depuis l'entrée en vigueur du Règlement, que les deux voies conduisent au but à la condition que le stage pratique soit organisé avec méthode. C'est pourquoi la Recommandation SIA n° 1071 a laissé subsister ces deux possibilités. On est toutefois largement tombé d'accord sur la nécessité d'organiser des cours d'introduction au stage sur chantier, intention qui s'est trouvée cristallisée dans la rédaction d'un « Règlement suisse concernant l'exécution de cours d'introduction dans la profession de dessinateur en bâtiment », SIA n° 1070, mis en vigueur par les associations professionnelles compétentes le 1^{er} janvier 1975 avec l'accord de l'OFIAMT. Il prévoit deux cours d'introduction, l'un sur la pratique du dessin (A) et l'autre sur la pratique du chantier (B).

Le présent article vise à exposer la variante de stage pratique mise sur pied à Schaffhouse et principalement axée sur les activités manuelles, ceci non pas pour prendre parti, mais pour présenter l'une des diverses possibilités que la Recommandation SIA n° 1071 laisse ouvertes et qui a fait ses preuves dans le canton de Schaffhouse depuis six ans.

L'objectif didactique du stage schaffhousois

L'Association des architectes schaffhousois, qui réunit presque l'ensemble des professionnels établis dans le canton, a élaboré, avec le concours de l'Office cantonal de la formation professionnelle, les objectifs didactiques suivants pour le stage de chantier.

Il s'agit en premier lieu de familiariser les apprentis avec les

- techniques de travail manuelles et industrielles,
- technique d'exécution pratique d'une construction,
- la pratique de chantier (maîtres d'état, matériaux, outillage),

et d'approfondir et de contrôler les connaissances théoriques dispensées aux cours professionnels.

Organisation du stage schaffhousois

- Pratique du gros œuvre (2^e-3^e année d'apprentissage) : 3-4 semaines.
- Cours d'introduction B (3^e année) : 6 semaines.
- Stage pratique d'installation (3^e-4^e année) : 3 semaines.
- Stage pratique d'aménagement intérieur (3^e-4^e année) : 3 semaines.
- Introduction à la surveillance des travaux (2^e-4^e année) : 8-10 semaines.

Cours d'introduction B

Il s'agit d'un cours-bloc de six semaines destiné à tous les apprentis dessinateurs en bâtiment d'une volée. Il a lieu en novembre/décembre dans la « Maison des maçons » et dans les ateliers de l'école professionnelle. Sous la direction de moniteurs qualifiés — enseignants, contremaîtres, maîtres d'état — les apprentis sont initiés à tous les travaux du gros œuvre. Ils exécutent en équipes, d'après des plans, des esquisses et des instructions orales, des exemples de travaux simples tels que travaux d'entreprise, relevés de terrains, charpente, ferblanterie, couverture, serrurerie,

pierre artificielle, carrelage, aménagement intérieur et extérieur, menuiserie, peinture, etc. La formation pratique est complétée par des visites (d'entreprises artisanales, de forêts, du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux, etc.) ainsi que par des exposés et des conférences, des démonstrations, des présentations de films et autres audiovisuels, etc., etc.

Cette activité pratique vise essentiellement à approfondir les connaissances théoriques acquises aux cours professionnels et à améliorer la compréhension des fondements et des possibilités des travaux. Il ne s'agit donc pas de rechercher l'acquisition d'une habileté manuelle, ni d'une certaine rentabilité, mais de comprendre les travaux pratiques sur le chantier et en atelier, et que ces travaux nécessitent de l'intelligence. Pour couronner le cours B, les travaux exécutés par les apprentis sont présentés en une exposition publique.

Les frais du cours d'introduction B se montent à environ Fr. 800.— par apprenti et sont subventionnés par la Confédération et le Canton. La part supportée par l'employeur est actuellement de Fr. 300.— à Fr. 350.— par apprenti, tandis que l'Association des architectes schaffhousois la subsidie par Fr. 200.— par apprenti.

Stage de chantier

Au cours de ce stage, d'une durée de 17 à 20 semaines, l'apprenti apprend en quatre étapes la collaboration au chantier :

Stage de gros œuvre (2^e-3^e année) avant le cours d'introduction B. Cours bloc de 3-4 semaines, dans une entreprise appropriée.

— *Stage d'installation* (3^e-4^e année) après le cours d'introduction B : 3 semaines consécutives à choix dans l'un des corps de métier suivants : ferblantier, sanitaire, chauffage ou électrotechnique.

— *Stage d'aménagement intérieur* (3^e-4^e année) après le cours d'introduction B, d'une durée de 3 semaines consécutives, à choix dans les corps de métier suivants : menuiserie/ébénisterie, construction en bois, huisserie, revêtements de sols et de parois, peinture et papiers peints.

— *Introduction à la conduite de chantier*, avant et après le cours d'introduction B, d'une durée de 8-10 semaines consécutives, début en 2^e année : collaboration à la direction de chantier. Organisation individuelle par les soins du maître d'apprentissage.

Questions administratives concernant le stage pratique

La Recommandation SIA 1071 renseigne sur toutes les questions administratives et d'organisation, concernant le stage pratique de chantier.

La Recommandation est disponible en français et en allemand au secrétariat général de la SIA, au prix de Fr. 4.40 (Fr. 2.70 pour les membres SIA).

Le Règlement n° 1070 est disponible à la même adresse, au prix de Fr. 10.50 (Fr. 8.20 pour les membres SIA), dans les trois langues.

Remarque finale

On relèvera bien sûr qu'un programme aussi généreux que celui dont les apprentis dessinateurs en bâtiment schaffhousois bénéficient ne peut être offert, pour des raisons administratives, que dans des régions à faible effectif d'apprentis. Avec de la bonne volonté, le sens de la solidarité entre maîtres d'apprentissage et une étroite collaboration entre entreprises et autorités, des solutions plus simples permettent d'atteindre le but visé.

Calendrier des manifestations 1976/77

Septembre 1976

- 23-25 Genève : Assemblée générale A₃E₂PL-GEP.
 24-26 Meiringen : Assemblée générale FAS.
 27-28 Aix-la-Chapelle : Congrès sur la formation permanente organisé par la Société européenne pour la formation des ingénieurs SEFI, avec le concours de la FEANI.
 27 sept.-1^{er} octobre Budapest : 9^e Congrès international de l'Association internationale pour la lutte contre le bruit.
 28 sept. Lausanne : Coordination modulaire dans la construction de logements, SIA/CRB.
 29 sept.-2 octobre Luxembourg : 25^e anniversaire de la FEANI.

Octobre 1976

- 2 Mont-Pèlerin : Journée d'étude : Reconversion de l'économie suisse.
 7- 9 Bienne : Assemblée générale de la SSIGE.
 8- 9 Zurich : Assemblée générale du Groupe spécialisé SIA des ponts et charpentes et journée d'étude : « Nouvelles normes au service de l'ingénieur. »
 8-10 Genève : Assemblée générale de la Société suisse des sciences humaines et de la Société suisse des sciences naturelles.
 14-15 Fribourg : Journée sur la théorie des systèmes, la cybernétique, etc., de la Société suisse pour l'automatique.
 23 Conférence des présidents des sections SIA.
 26-29 Amsterdam : Interfinish 76, 9^e Congrès mondial des traitements de surface des métaux.

Novembre 1976

- 5 Berne : Journées d'automne de la Société suisse de mécanique des sols et des fondations.
 12 Zurich : Journée 1976 de l'EPFZ.
 23 Berne : Journée d'information sur l'organisation de bureau du Groupe spécialisé SIA de l'architecture.
 26 Journée de l'ASIC (Association suisse des ingénieurs-conseils).
 26 Assemblée des professionnels du traitement de l'eau.

Janvier 1977

- 27-28 Engelberg III Bauwirtschaft heute und morgen, journée d'information du Groupe spécialisé SIA de la construction industrialisée.
 2-25 Melbourne, The Institution of Engineers of Australia IFAC Symposium 1977 : « Automatic Control and Protection of electric Power systems. »

Juin 1977

- 24-26 Suisse centrale, Journée SIA

Postes à pourvoir

Technicien en électro-mécanique, climatisation, chauffage, ventilation		Paris (France)	1
Ingénieur spécialiste des systèmes d'alimentation	124/76	Noordwijk (Pays-Bas)	2
Ingénieur au Département « Opérations » ESOC		Station de Fucino (Italie)	3

¹ Chef de la Gestion du personnel, 114, av. Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine (France).

² Chef du personnel, ESTEC, Domeinweg, Noordwijk (Pays-Bas).

³ Chef du personnel de l'ESOC, Robert-Bosch-Strasse 5, 6100 Darmstadt (Allemagne).